ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2024

MODIFIANT LA LOI ORGANIQUE N° 2010-837 DU 23 JUILLET 2010 RELATIVE À L'APPLICATION DU CINQUIÈME ALINÉA DE L'ARTICLE 13 DE LA CONSTITUTION - (N° 2300)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

 $N^{o}5$

présenté par M. Julien-Laferrière

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Mêmes raisons que pour la suppression de l'article premier.